



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 50309

## Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur la situation et le fonctionnement du service civil volontaire qui, depuis sa création en 2006, permet à des jeunes de 18 à 26 ans en recherche d'emploi de s'engager dans des missions d'intérêt général pour une durée de 6 mois ou d'un an. Le résultat de cette expérience est positif et le nombre des demandeurs est bien supérieur à celui des offres d'accueil. Compte tenu de la situation actuelle où le nombre de jeunes en recherche d'activité va croissant, il souhaite savoir si le dispositif va être étendu pour permettre à un nombre plus important d'être accueilli pour se préparer à entrer dans la vie active.

## Texte de la réponse

La montée en puissance rapide du volontariat depuis sa création en 2006 témoigne d'un réel intérêt des jeunes Français pour un dispositif permettant à chacun de consacrer un temps de sa vie à des actions d'intérêt général. Le Président de la République veut encourager les jeunes à se mettre au service des autres et de la nation. Il a souhaité qu'une large réflexion soit engagée sur la création d'un nouveau service civique qui contribuerait à renforcer le lien social et à transmettre nos valeurs de citoyenneté. Dans cette perspective, il a chargé M. Luc Ferry, président délégué du Conseil d'analyse de la société et ancien ministre, d'un rapport sur la mise en oeuvre d'un service civique rénové volontaire. Ce rapport remis en septembre 2008 souligne tout l'intérêt du service civique volontaire. Le sujet est par ailleurs à l'ordre du jour de la commission de concertation jeunesse réunie par le haut commissaire à la jeunesse. Le périmètre, l'organisation, le financement et le pilotage du projet font l'objet d'un examen préalable très précis. Ce nouveau dispositif pourrait se traduire par la réduction à deux statuts de volontariat génériques, un qui correspondrait au volontariat associatif et serait adapté aux organismes privés et l'autre qui s'inspirerait du volontariat civil de cohésion sociale et serait destiné aux organismes publics, notamment aux collectivités. Les assemblées seront en tout état de cause appelées à se prononcer sur ce sujet dans le cadre du débat que le Gouvernement souhaite le plus large possible. Dans l'attente de ce nouveau dispositif, le service civil (qui repose essentiellement sur le volontariat associatif) continue de fonctionner. 3 000 nouveaux jeunes seront en effet recrutés en 2009 avec le concours financier des crédits placés sous la responsabilité du haut commissaire à la jeunesse.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (5<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50309

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

**Ministère attributaire :** Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 mai 2009, page 5097

**Réponse publiée le** : 4 août 2009, page 7724